



L'évaluation d'un programme de probation intensive pour jeunes délinquants aux centres jeunesse de Montréal

Louis LeBlanc

Volume 3, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1074702ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1074702ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut Philippe-Pinel de Montréal
Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires du Département de
psychiatrie du CHUV (Suisse)

ISSN

1702-501X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

LeBlanc, L. (2003). L'évaluation d'un programme de probation intensive pour jeunes délinquants aux centres jeunesse de Montréal. *Psychiatrie et violence*, 3. <https://doi.org/10.7202/1074702ar>

L'ÉVALUATION D'UN PROGRAMME DE PROBATION INTENSIVE POUR JEUNES DÉLINQUANTS AUX CENTRES JEUNESSE DE MONTRÉAL

Introduction

Le présent document est le résumé d'une présentation faite au VIIIème colloque de l'Association Internationale des Criminologues de la Langue Française à Liège en Belgique, en mai 2002. Cette présentation portait sur une analyse de données effectuée dans le cadre d'une recherche sur l'évaluation du programme de probation intensive des Centres jeunesse de Montréal. Cette recherche est dirigée par les professeurs Jacques Dionne et Louis-Georges Cournoyer de l'Université du Québec en Outaouais. Cette analyse de données sera complétée par une réflexion personnelle. Pour terminer, nous questionnerons l'utilité d'un tel type de suivi intensif pour une clientèle psychiatrique criminelle comme celle de l'Institut Philippe Pinel de Montréal.

Ce programme de probation intensive a été mis sur pied en 1997 par Clément Laporte, chef des Services aux jeunes contrevenants aux Centres jeunesse de Montréal. En vertu de la loi sur la santé et les services sociaux, de la loi sur la protection de la jeunesse, de la loi sur les jeunes contrevenant, ainsi que des dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la médiation familiale, les Centres jeunesse de Montréal sont un organisme provincial qui a pour mission de veiller au bien-être, à la sécurité et au bon développement des enfants et adolescents. www.mtl.centresjeunesse.qc.ca

Le programme

La probation intensive consiste en un suivi intensif de jeunes délinquants au sein de la communauté. La durée de l'ordonnance (sentence) peut varier de 9 à 15 mois. D'un point de vue général, le programme vise un double objectif :

- a) réduire l'utilisation de la mesure de mise sous garde ouverte en milieu d'hébergement;

- b) réduire la récidive délinquante des jeunes suivis en mesure probatoire intensive. En s'adressant à des jeunes délinquants et délinquantes dotés du même profil que ceux visés par la mesure de suivi en hébergement, le nouveau programme vise à contribuer à la résolution du problème d'engorgement qui est actuellement celui des Centres jeunesse de Montréal. De plus, en ce qui a trait à la récidive (délits faits durant de suivi), le nouveau programme vise à obtenir des taux de récidive réduits ou à tout le moins comparables à ceux obtenus présentement par la garde ouverte (Laporte, 1997).

Parmi les objectifs opérationnels du programme de probation intensive, notons tout d'abord la réhabilitation de la clientèle sélectionnée en favorisant une véritable intégration au sein de la société. Les interventions visent à aider, à conseiller et à supporter le développement d'aptitudes sociales des adolescents. Plusieurs zones d'interventions sont ciblées par ce programme. Elles concernent la personnalité, les valeurs, la famille, la consommation de drogue, la capacité à occuper un emploi et les loisirs. En outre, les interventions associées font appel à diverses approches, cognitive, comportementale, psychoéducative, prises isolément ou combinées.

Enfin, le dernier objectif opérationnel du programme vise une efficacité accrue sur le plan de la réhabilitation tout en n'occasionnant pas de dépenses supplémentaires. La mesure de mise sous garde ouverte implique quant à elle, des coûts considérables étant donné les frais fixes reliés à l'hébergement des jeunes. La mesure de probation intensive faisant le suivi des jeunes dans la société cherche à fournir un service adapté aux besoins des jeunes à un coût moindre.

Le suivi des jeunes délinquant(e)s dans la société s'articule autour de trois axes d'intervention. Le premier axe est la surveillance, elle se traduit par l'ensemble des activités que l'intervenant accomplit afin de se maintenir informé des attitudes et des comportements que l'adolescent peut avoir en regard des conditions de sa probation. Deuxièmement, l'encadrement se traduit par l'ensemble des activités qu'exerce

l'intervenant pour prévenir la continuité des «agissements délinquants» et pour stimuler le jeune à adopter des comportements socialement acceptables. Troisièmement, l'aide se traduit par toute forme de conseil et d'assistance susceptible de donner au jeune des moyens pour l'assister dans la réalisation de son adaptation sociale.

L'intervention s'articule autour d'une cellule d'intervention regroupant quatre intervenants travaillant en collaboration pour le suivi de 16 à 24 juvéniles. L'intervention quotidienne auprès du jeune est faite par la cellule d'intervenants afin de permettre une continuité. Cette continuité d'intervention touche les activités menées auprès du jeune et de sa famille dans les différentes sphères de sa vie.

Le contexte de la recherche

Le but de cette étude est de connaître les différents types de délits commis par les jeunes dans les trois services offerts dans les différents niveaux d'encadrement aux Centres jeunesse de Montréal. En premier lieu, le groupe de la probation intensive (N=16) qui a été détaillé plus haut. Deuxièmement, le groupe de sujets en garde ouverte (N=22) qui se fait dans le centre de réadaptation où les jeunes, selon leur ordonnance, doivent résider pendant une période de 6 à 12 mois. Le troisième groupe est celui de la probation régulière (N=27) où les jeunes délinquants sont suivis dans la société mais de façon moins intensive et sous la forme de rencontres hebdomadaires ou bi-mensuelles.

L'étude a comme objectif de comparer la précocité des agissements délinquants, le nombre et le type de délits commis avant et durant l'ordonnance de prise en charge dans les trois groupes (Probation Intensive, Probation Régulière Garde Ouverte, suivi hebdomadaire et bi-mensuel).

La méthodologie

Les données recueillies pour la réalisation de cette étude ont été extraites du catalogue informatique des Centres Jeunesse de Montréal. Ce catalogue contient toutes

les informations relatives aux jeunes délinquants, par exemple l'âge, les délits, l'ordonnance, etc. Ces données ont été à l'aide du catalogue statistique spécialisé dans ce domaine (Statistical Package for the Social Sciences. SPSS). Le nombre de jeunes et le type de mesure ont été choisis afin de respecter la cohorte retrouvée dans l'évaluation globale de l'efficacité du programme de probation intensive aux Centres Jeunes de Montréal (Cournoyer et Dionne, 1999).

Les subventions

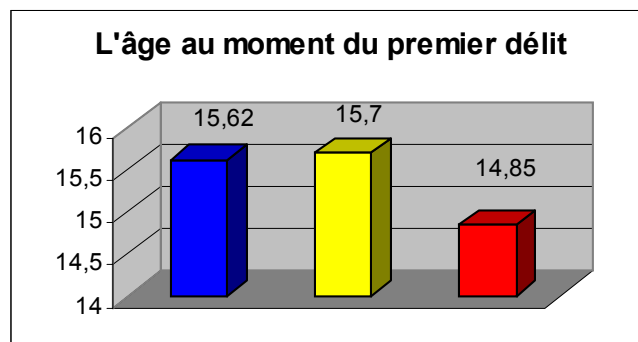
Ce projet est subventionné par le Conseil québécois de la recherche sociale, les Fonds FCAR, la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal et l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes.

Résultats

Les résultats les plus importants de cette analyse sont présentés afin de détailler les principales différences entre le programme de probation intensive (P.I.), la garde ouverte (G.O.) et la probation régulière (P.R.).

Les premiers résultats ont démontré que la précocité des agissements délinquants entre les trois groupes était comparable et qu'il n'y avait pas de différence significative (tableau 1).

Tableau 1



P.I. P.R. G.O.

Tableau 2

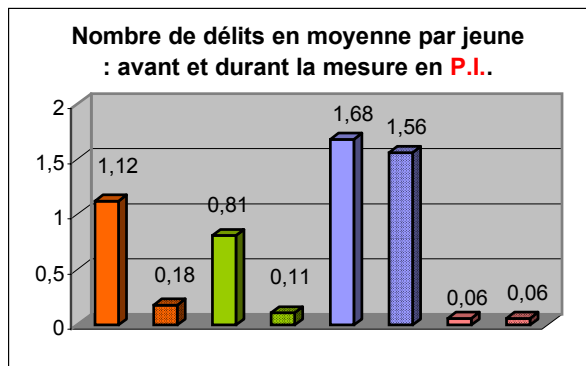
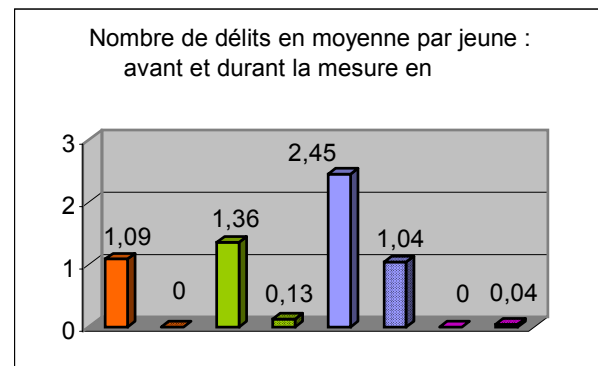


Tableau 3

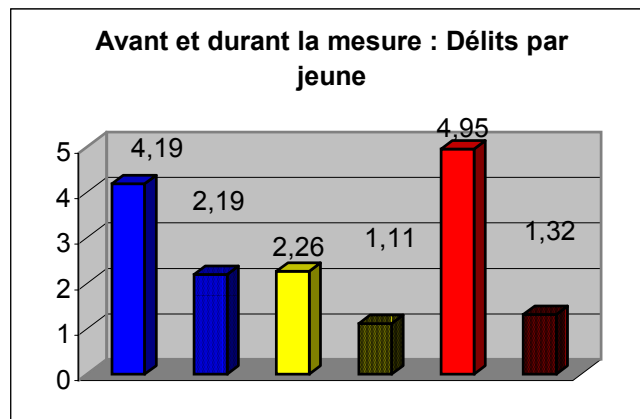


□ Délits avant la mesure Personne Propriété Autres Auto

▨ Délits durant la mesure

Les tableaux 2 et 3 indiquent principalement que les groupes de garde ouverte (G.O.) et probation intensive (P.I.) ont un taux de délits contre la personne, contre la propriété et contre les véhicules automobiles, comparable avant et durant la mesure. Cependant, le groupe de probation intensive (P.I.) a un niveau de récidive plus élevé pour les autres délits que celui du groupe de garde ouverte (G.O.). Dans la catégorie « autres délits » on inclut les bris de probation, les bris de condition et le défaut de se conformer.

Tableau 4



□ Délits avant la mesure
 ▨ Délits durant la mesure

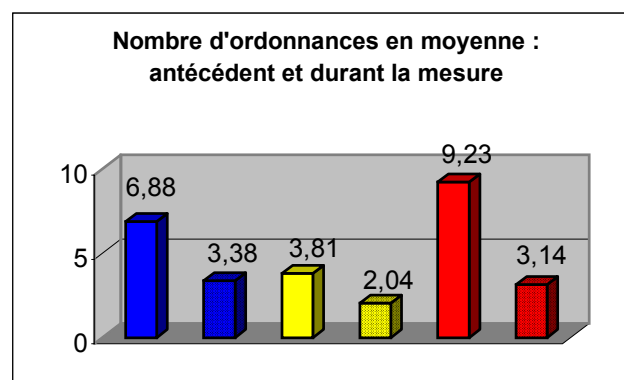
P.I.

P.R.

G.O.

Le tableau 4 nous indique principalement que les groupes de jeunes en probation intensive (P.I.) ont commis près du double de délits que les groupes de garde ouverte (G.O.) et de la probation régulière (P.R.) durant le temps de la mesure. Cependant, les délits répertoriés dans cette catégorie sont principalement des délits liés aux bris de conditions et au défaut de se conformer.

Tableau 5



□ Avant la mesure
 ▨ Pendant la mesure

P.I.

P.R.

G.O.

Le tableau 5 indique que les groupes de garde ouverte (G.O.) ont un plus grand nombre d'ordonnance dans leurs antécédents que ceux de probation intensive (P.I.). Cependant les groupes de probation intensive (P.I.) et de garde ouverte (G.O.) ont un nombre d'ordonnance comparable durant le temps de la mesure. Pour terminer, les groupes de probation régulière (P.R.) ont un taux d'ordonnance moins élevé dans leurs antécédents et pendant la mesure que les deux premiers groupes.

Discussion

Nous avons constaté dans les tableaux 2 et 3 que les groupes de garde ouverte (G.O.) et de probation intensive (P.I.) ont un taux de délits contre la personne, contre la propriété et contre les véhicules automobiles comparable dans leurs antécédents et durant la mesure. Ces informations nous indiquent que les jeunes retrouvés dans ces deux groupes commettent un type de délits qui est similaire. Étant donné que la probation se veut une alternative à la garde ouverte, on s'attend à ce que le profil des jeunes délinquants et le type d'actes retrouvés dans ces groupes soit comparable..

Cependant les groupes de probation intensive (P.I.) ont un niveau de récidive plus élevé pour les autres délits que celui du groupe de garde ouverte (G.O.). Dans la catégorie « autres délits » on inclut les bris de probation, les bris de condition et le défaut de se conformer. Il est important de préciser que les intervenants du groupe de probation intensive (P.I.) se doivent de dénoncer tout manquement en terme de conditions ordonnées par le tribunal de la jeunesse, ce qui fait augmenter considérablement le taux de délits relié à cette catégorie. De plus, les types de délits retrouvés dans cette catégorie pour le groupe de garde ouverte (G.O.) sont principalement des évasions des centres d'hébergement. Certaines de ces évasions sont accompagnées de vols.

Dans le quatrième tableau, on note que les groupes de garde ouverte (G.O.) ont un plus grand nombre d'ordonnances en antécédent que celui de probation intensive

(P.I.). Cette donnée est expliquée par le fait que les jeunes de garde ouverte (G.O.) ont commis des actes délinquants à un âge plus précoce que celui du groupe de probation intensive (P.I.). Cependant les groupes de probation intensive (P.I.) et de garde ouverte (G.O.) ont un nombre d'ordonnance comparable durant le temps de la mesure. Il est important de préciser que les ordonnances pour le groupe de garde ouverte (G.O.) sont plus longues et qu'elles imposent le placement en centre d'accueil. Pour le groupe de probation intensive (P.I.) les ordonnances imposent un suivi sous la forme de probation régulière additionnelle et de travaux communautaires. Pour terminer, les groupes de probation régulière (P.R.) ont un taux d'ordonnances moins élevé en antécédent et durant la mesure que les deux premiers groupes.

Conclusion

La conclusion de cette brève analyse des types de récidives, durant la mesure, nous permet de constater que la mesure de probation intensive semble être une modalité de prise en charge capable d'assurer un niveau de protection pour la société comparable à celui de la garde ouverte durant la période de l'intervention. Les prochaines analyses de cette étude vont permettre de comparer ces trois types de mesures sur une période allant jusqu'à 12 mois après la fin de l'ordonnance. À ce moment là, il sera plus facile de savoir si le programme de probation intensive est en mesure d'avoir des effets à moyen et à long terme sur la délinquance de ces jeunes et si elle parvient à un taux d'efficacité comparable à celui de la garde ouverte et ce à un coût financier moindre.

Cette expérience de probation intensive n'a pas seulement pour but de freiner la délinquance mais elle a aussi pour but de mettre en place certaines modalités d'intervention afin de réinsérer la clientèle visée dans la société. De plus, elle vise à intervenir sur les différents problèmes sous-jacents au phénomène de l'apparition de la délinquance. On peut penser à la toxicomanie, aux distorsions cognitives, aux problèmes de négociation interpersonnelle, aux problèmes familiaux et à certains problèmes de personnalité déviante, etc.

En terminant, nous nous sommes interrogé sur la pertinence de cette recherche sur ce programme de probation intensive pour un milieu clinique comme celui de l'Institut Philippe Pinel.

Il serait intéressant de se demander jusqu'à quel point ce genre de programme de suivi intensif adapté, ne pourrait pas être une avenue novatrice pour les patients psychiatriques, juvéniles ou adultes criminels suite au traitement très encadrant qu'ils ont eu lors de leur séjour à l'Institut Philippe Pinel. Un des problèmes vécus après un séjour à l'Institut est la diminution de l'intensité du traitement et du suivi en société des patients. Cette diminution de l'intensité de l'encadrement de ces patients est parfois liée à l'apparition de facteurs de risque de désorganisation ou de récidive.

En effet, les ressources communautaires qui hébergent une partie de cette clientèle sont souvent débordées à leur tour et elles ont de la difficulté à maintenir une certaine intensité de traitement et de suivi, ce qui est, dans bien des cas, une nécessité à la réussite du maintien de la clientèle psychiatrique dans des milieux de vie communautaire ou familiaux.

Nous y voyons l'importance de continuer à apporter un support à ces personnes dans leur intégration à de nouvelles conditions de vie en société. Elles pourraient retrouver une certaine stabilité et une assurance découlant directement du soutien qui leur est donné dans les moments de difficultés, de stress ponctuel et d'appréhension des imprévus. Ce travail de soutien est fait continuellement à l'Institut Philippe Pinel quand le patient est hospitalisé. Est-ce qu'il serait possible que nous puissions le continuer à l'externe en fonction du niveau de besoins des personnes et de leur niveau de risque de récidive ou de rechute? Il s'agit d'une question à laquelle il serait intéressant de réfléchir pour permettre à l'Institut Pinel d'améliorer ses programmes et d'accroître son rôle de leadership dans l'innovation au plan des méthodes de traitement et de suivi d'une clientèle ayant de grandes difficultés au plan de la santé.

Louis LeBlanc
Sociothérapeute unité B-2
Institut Philippe Pinel
leblanclouis@gosympatico.ca

BIBLIOGRAPHIE

- Laporte, C. (1997). *La probation intensive une alternative à la garde ouverte*. Centres jeunesse de Montréal.
- Laporte, C. (1997). *Probation intensive*. Centres jeunesse de Montréal
- Laporte, C. (1997). *Cadre de référence théorique de la probation intensive*. Centres jeunesse de Montréal
- Laporte, C. (1997). *Les objectif du programme*. Centres jeunesse de Montréal
- Laporte, C. (1996). *Conception du programme de probation intensive*. Centres jeunesse de Montréal
- LeBlanc, L., Dionne, J., Cournoyer, L-G. (avril , 2000). *Profil comparatifs des jeunes suivi aux Centres jeunesse de Montréal : probation intensive, garde ouverte et probation intensive*. Colloque conjoint des départements de psychoéducation de l'UQTR et de l'UQAH.
- Dionne, J., Cournoyer, L-G. (2000). *L'évaluation d'efficacité du programme de probation intensive aux Centres jeunesse de Montréal*. Québec : Conseil québécois de la recherche sociale.